



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Date de convocation :
19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

2020/80: DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC OCCITANIE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LE REMPLACEMENT DES POSTAGES DE L'ORGUE CLASSEE – EGLISE SAINT ETIENNE.

Le Maire rappelle la délibération du 3 octobre 2019 pour la restauration de l'orgue abritée dans l'église classée St-Etienne. Le programme a été subventionné, les travaux sont en cours.

Il s'agit désormais de réaliser le remplacement des postages de l'orgue de l'église St-Etienne.

Le programme s'élève à 15 269 € de travaux HT.

Ce projet peut être soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie), tout comme par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le remplacement des postages de l'orgue classée, pour un montant de 15 269 € HT.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

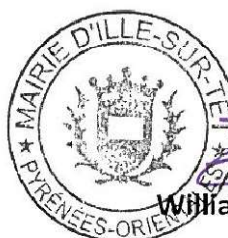
DRAC OCCITANIE	50 %	7 634,50 €
Conseil Départemental des Pyr-Orientales	25 %	3 817,25 €
Autofinancement	25 %	3 817,25 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020



Le Maire,

William BURGHOFFER